

## ➤ Arrêté 22 novembre 2010

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux en date du 29 septembre 2010 relatif à l'élection du représentant du collège 5,

Vu l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux en date du 5 octobre 2010 sur l'élection relative à l'instance du dialogue sociale compétente à l'égard des agents titulaires mis à disposition de l'Université de Bordeaux,

Vu l'arrêté du Président de l'Université de Bordeaux en date du 5 octobre 2010 sur l'élection relative à l'instance du dialogue sociale compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Université de Bordeaux,

Arrête

### ➤ Article 1

Le présent arrêté fixe la composition des bureaux de vote.

Bureau de vote élections CA		
Président	assesseur	assesseur secrétaire
Fabrice Blanquie	Valérie Dantin	Sylvie Bertran

Bureau de vote élections IDST		
Président	assesseur	assesseur secrétaire
Fabrice Blanquie	Elisabeth tournan	Benjamin Roche Blandin

Bureau de vote élections IDSC		
Président	assesseur	assesseur secrétaire
Fabrice Blanquie	Esther Cuyeu	Marie-Ange Le Mestre

### ➤ Article 2

Le Secrétaire général de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 22 novembre 2010  
Le président de l'Université de Bordeaux  
Jean-Pierre LABORDE


